

COVID-19 CORONAVIRUS

Lazard France

COVID-19 coronavirus – Mesures mises en oeuvre chez Lazard France

Situation en France

Au 3 Mars, **les autorités françaises ont confirmé 212 cas de Coronavirus (COVID-19) en France**. De plus, 4 personnes contaminées au Coronavirus sont mortes en France.*

Mesures mises en oeuvre chez Lazard France

Niveau de risque

Niveau A	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en quarantaine préventive des personnes ayant récemment voyagé dans des régions à risques : <ul style="list-style-type: none"> – Mesures d’hygiène renforcées dans les locaux de Lazard – Mesures préventives concernant les voyages – Mesures préventives concernant les évènements
Niveau B	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en quarantaine des personnes qui ont des symptômes ou qui ont été en contact de personnes ayant des symptômes et isolation des personnes critiques (2) (au sens PCA (3)) dans des bureaux séparés : <ul style="list-style-type: none"> – Utilisation d’accès à distance pour un nombre limité de personnes – Mise à disposition de bureaux isolés pour les personnes critiques (au sens PCA)
Niveau C	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture des bureaux de Lazard <ul style="list-style-type: none"> – Accès à distance pour tous les salariés de Lazard – Stagiaires et prestataires: les missions avec Lazard seront suspendues (des exceptions peuvent être données de manière ad’hoc).

COVID-19 coronavirus – Mesures mises en oeuvre chez Lazard France (1/2)

Niveau A - Mise en quarantaine préventive des personnes ayant récemment voyagé dans des régions à risques

- **Mesures d'hygiène renforcées dans les locaux de Lazard**

- Des produits nettoyants et désinfectants sont mis à disposition près des entrées, des salles de réunion et du restaurant.
- Un nettoyage quotidien des boutons d'ascenseurs et des poignées de porte est réalisé.
- Un double nettoyage quotidien des poignées de porte des salles réservées à l'accueil des visiteurs extérieurs est effectué.
- 550 masques chirurgicaux sont disponibles. Ils pourront être fournis aux salariés devant réaliser des voyages professionnels vers la Chine (incluant Hong Kong et Macao), l'Italie, la Corée du Sud, Singapour et l'Iran ou qui doivent assister à des événements professionnels.

- **Mesures préventives concernant les voyages**

- Les trajets vers/depuis la province de Hubei (Chine), des régions de Lombardie et de la Vénétie (Italie), les villes de Daegu et de Chaeongto (Corée du Sud) sont interdits.
- Les trajets vers/depuis la Chine (incluant Hong Kong et Macao), l'Italie, la Corée du Sud, Singapour et l'Iran ne sont autorisés que pour des déplacements professionnels impératifs et doivent être validés par la Direction. Les voyageurs doivent être sensibilisés sur la situation locale et sur les mesures de santé préventives contre le Coronavirus. A leur retour, ils doivent aussi se déclarer à la Sécurité Physique/Ressources Humaines.
- Les salariés Lazard revenant de Chine (incluant Hong Kong et Macao), d'Italie, de Corée du Sud, de Singapour et d'Iran doivent prévenir les Ressources Humaines et s'isoler, restreindre les contacts et observer si des symptômes apparaissent pendant 14 jours. En cas de doute, les voyageurs doivent contacter un médecin.

- **Mesures préventives concernant les événements**

- Les salariés doivent limiter leur participation à des événements professionnels essentiels, obligatoirement avec la validation de la Direction, et en se conformant aux instructions des autorités nationales.

*: cf Annexes

COVID-19 coronavirus – Mesures mises en oeuvre chez Lazard France (2/2)

Niveau B - Mise en quarantaine des personnes qui sont ou qui ont été en contact de personnes ayant des symptômes et isolation des personnes critiques (au sens PCA) dans des bureaux séparés

- **Utilisation d'accès à distance pour un nombre limité de personnes**
 - Travail à domicile pour 14 jours en accès à distance pour les personnes présentant ou qui ont été en contact avec des personnes présentant des symptômes.
 - Des accès à distance supplémentaires pour Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion sont en cours de création. Les salariés de Lazard Frères utilisent les accès à distance du groupe.
 - Les salariés devront emporter leur ordinateur portable chez eux tous les jours.
 - Les salariés devront transférer leur appels entrants vers leur téléphones professionnels ou personnels.
 - Les salariés devront installer le logiciel MDM (1) Lazard sur leurs téléphones portables professionnels ou personnels.
 - Les salariés utiliseront leurs téléphones personnels ou professionnels pour scanner des documents et communiquer avec leurs équipes.
- **Mise à disposition de bureaux isolés pour les personnes critiques (au sens PCA)**
 - Les ressources critiques (au sens PCA) viendront chez Lazard avec leur véhicules personnels ou des taxis mis à disposition par Lazard.
 - Les ressources critiques (au sens PCA) travailleront dans des bureaux isolés dans les locaux de Lazard: 3 bureaux sont disponibles, les salles de réunion et de formation peuvent être utilisées comme bureaux d'isolement.

Niveau C - Fermeture des bureaux de Lazard

- **Accès à distance pour tous les salariés de Lazard**
 - Travail à domicile et à distance pour tous les salariés Lazard.
 - Une partie restreinte de personnes seront nécessaires: une ressource IT (sauvegardes mainframe, surveillance des postes de travail) et des ressources de gardiennage. Inventaire en cours.
- **Stagiaires et prestataires**
 - Pour les prestataires et les stagiaires, les missions avec Lazard doivent être suspendues (des exceptions peuvent être données de manière ad'hoc)..

Définitions

(1) MDM : désigne les outils de gestion des téléphones mobiles de l'entreprise. En enregistrant son téléphone dans MDM, le salarié récupère les emails Lazard sur son téléphone.

(2) Personnes critiques au sens PCA : ensemble des personnes qui assurent les activités essentielles au bon fonctionnement de Lazard.

(3) PCA : Plan de Continuité de l'Activité : définit tous les dispositifs (humains, matériels, logistiques, informatiques, ...) mis en place par Lazard Frères Gestion afin d'assurer la poursuite de son activité en cas de crise majeure.

Annexes

COVID-19 coronavirus – Mesures préventives de santé

Coronavirus COVID-2019

CONSEILS AUX VOYAGEURS

Vous revenez de Chine ou d'une zone où circule activement le virus*

(vol direct ou via un autre pays)

***www.gouvernement.fr/info-coronavirus**

Dans les 14 jours suivant votre retour

- Surveillez votre température 2 fois par jour
- Portez un masque chirurgical en présence de votre entourage et en dehors du domicile
- Réduisez les activités non indispensables (cinéma, restaurant, soirées...) et la fréquentation de lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, établissements d'hébergement pour personnes âgées...)
- Lavez-vous les mains régulièrement



En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer

Contactez rapidement le **SAMU**
Centre 15 en signalant votre voyage.



Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.



25/02/2020